

CERTIFICAT « QUALIOPi » délivré à

Nom ou raison sociale : SARL AUTO ECOLE SCAM

Numéro d'enregistrement au répertoire SIREN : 39270368200055

N° d'agrément de l'établissement principal : E1601900020

N° de déclaration d'activité : 75190106619

Adresse : 15 avenue des maronniers

Code postal : 19160 Ville : NEUVIC

Autres établissements (rattachés au numéro de SIREN) labellisé(s) et concerné(s) par la certification Qualiopi :

Raison sociale	N° d'agrément	Enseigne	Adresse
AUTO ECOLE SCAM	E0201902330	AUTO ECOLE SCAM	5 avenue Thiers-19200 USSEL

Catégorie d'action concernée par la présente certification : AM/A1/A2/A/B/B1/AM Quadri-léger

action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère chargé de la sécurité routière

Référence au programme de certification : guide du référentiel national qualité

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 02/12/2024 au 02/12/2027 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Son périmètre est restreint et concerne l'enseignement de la conduite.

Ce certificat doit faire l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet.

En cas de réclamation, adresser le formulaire disponible sur le site www.securite-routiere.gouv.fr à l'adresse : *indiquer l'adresse fonctionnelle du service* et à signalement-label-dsr@interieur.gouv.fr

Fait à TULLE , le 02/12/2024

Le préfet de département
ou son représentant

Le chef du service habitat
et territoires durables,

Emmanuel JOLY